**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**MINISTRE DU PLAN**

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

**(INS)**

**PROJET D’APPUI AU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET AU RENFORCMENT DES BASES DES DONNEES SOCIALES**

 **(PARBDS)**

**TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d’un Consultant International Individuel chargé de l’élaboration de la Stratégie Sectorielle de Développement des Statistiques Environnementales et Forestières de la RDC**

1. **INTRODUCTION**

L’émergence de la problématique du développement durable a placé les questions environnementales parmi les priorités de l’action publique des pays. L’adhésion au développement durable exige de mettre en place une législationappropriée, de se doter de cadre de planification de gestion des ressources naturelles et de l’environnement ainsi que de production régulière d’une information environnementale adéquate.

Le cadre législatif de protection de l’environnement et de gestion des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo (RDC) comprend la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier, la loi n°11/009 du 09 juillet 2011 portant Principes fondamentaux relatifs à la protection de l’environnement, la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la nature et la loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l’Eau.

Le pays s’est doté du Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité-deuxième génération « PENEFEB-2 ». Ce document traduit les grandes orientations stratégiques envisagées par la RDC pour protéger l’environnement et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables, dans la perspective de la réduction de la pauvreté des populations congolaises et de la satisfaction des attentes non seulement de la communauté nationale, mais aussi de la communauté internationale.

Cependant, la disponibilité des informations sur l’environnement est faible et limite la qualité des politiques et programmes formulés. La RDC s’est dotée en Septembre 2012, de sa première Stratégie Nationale de Développement de la Statistique couvrant la période 2012-2017 en vue de contribuer à la mise en place d’un cadre cohérent capable de mettre régulièrement et durablement à la disposition des acteurs du développement de la RDC, des statistiques fiables et à jour pour la formulation, le pilotage et le suivi-évaluation des politiques et programmes nationaux et provinciaux de développement. En absence d’évaluation de la mise en œuvre de cette SNDS, les progrès enregistrés par le système statistique national en général et le système des statistiques de l’environnement ne sont pas connus. Toutefois, le rapport sur l’état des lieux du système de collecte et gestion des donnéesréalisé en novembre 2018 avec l’appui technique de la Coopération allemande à travers son programme de maintien de la biodiversité et la gestion durable des forêts ( BGF/GIZ), fait état d’une absence quasi-totale d’une coordination des données statistiques fiables du secteur en RDC.

C’est dans ce cadre que la RDC se propose, à travers le Ministère de l’Environnement et Développement Durable, de mettre en place une Stratégie de Développement des Statistiques Environnementales et Forestières (SDSEF). La mise en œuvre de cet important outil de planification et de coordination,permettra d’assurer l’efficacité et l’efficience du suivi organisationnel et opérationnel de la production des statistiques et d’orienter les décisions stratégiques du MEDD dans les secteurs des changements climatiques et développement durable touchant les secteurs deforêt, de l’eau, de reboisement et horticulture, d’inventaire et aménagement forestiers et de la biodiversité.

L’environnement et le changement climatique sont des défis majeurs pour le développement au 21ème siècle et des domaines d’importance dans l’Agenda de la Banque Africaine de Développement (BAD). C’est à ce titre qu’ellefinance, à travers le Projet d’Appui au Recensement General de la population et au Renforcement des Bases des Données Sociales (PARBDS), l’élaboration de la SDSEF.

1. **OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET DESCRIPTION DE LA MISSION**

 **2.1. Objectif global**

L’objectif de la consultation est de doter la RDC d’une stratégie sectorielle de développement des statistiques environnementales et forestières (SDSEF) comprenant un Plan d’action pluriannuel et celui de la première année de mise en œuvre capable de rehausser l’efficacité et l’efficience du Ministère dans l’exécution de son mandat relatif à la gestion durable de l’environnement et des ressources naturelles renouvelables.

**2.2. Objectifs spécifiques**

Il s'agira spécifiquement de :

* menerles différentes étapes du processus devant aboutir à l’élaboration de la SDSEF notamment le lancement, l’état des lieux (diagnostic), l’élaboration de la vision et des stratégies, la planification;
* rédigerles rapports des différentes étapes (diagnostic, vision et stratégies, plan d’action) ;
* rédigerle document de la SDSEF ;
* renforcer les capacités de différents acteurs impliqués dans l’élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de Développement des Statistiques Environnementales et Forestières (SDSEF-RDC) ;
* contribuerà la préparation de la mise en œuvre de la SDSEF-RDC.

**2.3. Résultats attendus**

Les deux principaux résultats attendus sont:

* les rapports des étapes du processus devant aboutir à l’élaboration de la SDSEF notamment le lancement, l’état des lieux (diagnostic), l’élaboration de la vision et des stratégies, la planification sont rédigés et validés ;
* les capacités de différents acteurs impliqués dans l’élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de Développement des Statistiques Environnementales et Forestières sont renforcées.

**2.4. Description de la mission**

***2.4.1 Principales tâches***

Sous la supervision du Secrétariat Général à l’Environnement et Développement Durable, en collaboration étroite avec la Direction d’Etudes et Planification (DEP), le consultant international, conformément au règlement de sélection, aura pour tâches :

* de finaliser avec la DEP la feuille de route du processus d’élaboration de la SDSEF-RDC ;
* d’élaborer un support (questionnaire) pour la collecte d’informations pour le diagnostic du système des statistiques environnementales et forestières ;
* de contribuer à l’animation de l’atelier de lancement du processus d’élaboration du SDSEF-RDC;
* d’analyser la documentation existante ;
* de réaliser de concert avec la DEP et les consultants nationaux, un état des lieux (diagnostic) sur la production des statistiques environnementales et forestières en RDC ;
* de rédiger le rapport sur l’état des lieux sur la production des statistiques environnementales et forestières en RDC ;
* de contribuer à la formulation de la vision et des stratégies par la partie nationale ;
* de rédiger le document sur la vision et les stratégies pour atteindre l’évolution souhaitée du système des statistiques environnementales et forestières en RDC ;
* de rédiger le document du plan d’action pluriannuel budgétisé de la SDSEF-RDC ;
* de rédiger le premier *draft* de la SDSEF-RDC à faire valider par les parties prenantes ;
* de renforcer les capacités locales de l’ensemble d’acteurs impliqués dans l’élaboration SDSEF-RDC ;
* d’appuyer la vulgarisation de la stratégie auprès des différentes parties prenantes ;
* de contribuer à la préparation de la mise en œuvre de la SDSEF-RDC avec notamment la conception d’un mécanisme permanent et des outils de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la SDSEF-RDC et avec la formulation des recommandations pour son financement.

***2.4.2 Modalités d’exécution***

La méthodologie de la SDSEF-RDC sera basée sur l’approche participative suivant la gestion axée sur les résultats et les principes d’élaboration d’une stratégie nationale de développement de la statistique développée par PARIS21.

Le consultant international travaillera sous la supervision du Secrétariat Général à l’Environnement et Développement Durable, en collaboration étroite avec la Direction d’Etudes et Planification (DEP). Pour assurer ses tâches au quotidien, il bénéficiera de l’appui de la DEP et d’un consultant national en planification et budgétisation. Il devra adopter une démarche participative et inclusive garantissant une collaboration étroite avec les structures du SSEF, de la DEP et les parties prenantes.

1. **LIVRABLES**

Les livrables attendus sont, entre autres, les suivants :

* les rapports sectoriels et de synthèse du diagnostic du système des Statistiques Environnementales et Forestières (SSEF) ;
* un rapport synthèse sur la vision et les stratégies ;
* un rapport synthèse d’un plan d’action réaliste et budgétisé avec des estimations des besoins de ressources humaines et matérielles ;
* un document de la SDSEF-RDC assorti d’un plan d’action opérationnel ;
* un rapport de vulgarisation et d’opérationnalisation de la SDSEF-RDC.
1. **FORMAT DES RAPPORTS**

Tous les rapports, notes et compte-rendu élaborés par le consultant sont rédigés en langue française. Les documents à déposer sont en format papier et en format électronique en Word, Excel ou Powerpoint.

1. **DUREE ET LIEU DE LA MISSION**

La durée de la consultation s’étale sur quatre mois pour une prestation de 104 jours ouvrables de travail effectif y compris des missions à l’intérieur du pays : la première au lancement et la seconde à la fin pour la restitution et la validation au cours d’un séminaire/atelier.Le Consultant international sélectionné aura la charge de réaliser sa mission à Kinshasa. Il pourra être appelé à effectuer des missions à l'intérieur du pays.

1. **QUALIFICATION ET EXPERIENCE**

Le consultant doit :

* être ressortissant de l’un des Etats membres de la BAD ;
* être titulaire d’un diplôme universitaire (Master minimum) en statistique/démographie/économie ou dans un domaine connexe ;
* avoir au minimum de 10 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la statistique et une expérience pratique en organisation institutionnelle des systèmes statistiques, d’élaboration de plans, programmes et projet de développement statistique national et/ou régional, en gestion des projets, en planification stratégique ou équivalent ;
* avoir une bonne connaissance des principes d’élaboration des SNDS ; des principes d’intégration des statistiques sectorielles à la SNDS et de la Stratégie d’harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA 2) ;
* disposer des connaissances sur les problématiques de la gestion durable des ressources naturelles ;
* avoir une grande capacité de synthèse et de rédaction des rapports ;
* avoir des aptitudes à communiquer, à conduire des réunions et à animer des ateliers et séminaires de formation ;
* avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais.
1. **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra comprendre :

* Une lettre de motivation ne dépassant pas deux pages ;
* Un Curriculum vitae à jour et signé ;
* Les copies des différents diplômes et attestations des formations ;
* Les copies des références des prestations similaires, et attestations des services rendus avec les références professionnelles.